



# Copropriété au sein d'un bâtiment professionnel

Par **Promed**, le **10/04/2024** à **15:04**

Bonjour,

Voici la situation et le projet :

- construction d'un bâtiment de 2 étages (rdc et 1er étage) financé par emprunt bancaire par une SAS.

- j'aurais à 100 % la SAS.

Au niveau du rdc, il s'agit d'un cabinet médical donc je voudrais vendre la moitié. Je posséderais la moitié de ce cabinet (3 salles de soin) pour mon activité, et un autre praticien en posséderait aussi 3. Avec en commun les couloirs, salle attente, repos.

Au 1er étage, j'en suis propriétaire à 100 % dans le but de faire de la location.

Quel est selon vous le meilleur montage ?

Que la SAS revende la moitié de son rdc à une SCI (celle de l'autre praticien) et faire une copropriété ?

ou la SAS revends le bâtiment à deux SCI (une pour le premier étage que j'aurais à 100% ; une pour le rdc à 50/50 avec l'autre praticien) ?

En attendant vos conseils et avis, je vous souhaite une bonne journée.